

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11/2026

Objet : DEVIS ARCAMZO – AMENAGEMENT AUX POIRIERES

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 mars 2026

Présents (12) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, HELTZLE Jérôme, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri.

Absent avec pouvoir (1) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe.

Absent excusés (1) : Madame DELATTAIGNANT Marion.

Absent (1) : Monsieur ODONNAT Cédric.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des litiges entre voisins ont nécessité, au lieu-dit « les Poirières », l'intervention de deux géomètres afin de régler les usages et occupations d'une cour commune. L'accord trouvé implique que la commune engage des travaux d'empierrement et goudronnage de l'extrémité de l'emprise du CR n°13 dont une partie est toujours restée en terrain naturel, afin de pouvoir effectuer des demi-tours de véhicules. Un devis a été demandé à l'entreprise ARCAMZO de Cellettes afin de réaliser une étude de plan projet avec complément de levé topographique et d'établir le chiffrage estimatif des travaux à engager par la suite.

ARCAMZO propose de réaliser une étude de plan-projet et études techniques, d'établir l'estimation finale définitive et d'effectuer un complément de relevé topographique.

Le devis s'élève à 3 017.90 € HT – (3 621.48 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) décide :

- d'approuver le devis de la société ARCAMZO pour un montant total de 3 621.48 € TTC (3621.48 € TTC)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document relatif à l'exécution de ces travaux.

Fait à Mesland, le 13 mars 2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16.03.2026
et de son affichage le

Le Maire,
Philippe GUETTARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12/2026

Objet : AVENANT 1 - TRAVAUX SANITAIRE ECOLE MATERNELLE

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 mars 2026

Présents (12) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, HELTZLE Jérôme, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri.

Absent avec pouvoir (1) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe.

Absent excusés (1) : Madame DELATTIGNANT Marion.

Absent (1) : Monsieur ODONNAT Cédric.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

AVENANT N°1 – ENTREPRISE MOUSSI

Le présent avenant n° 1 a pour objet une plus value concernant le changement du WC PMR situé dans l'existant pour mise aux normes.

Marché initial : 7279.72 € HT

Avenant n°1 : 535.47 € HT

Nouveau montant du marché : 7 815.19 € HT – 9378.23 € TTC

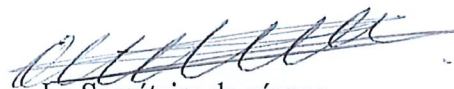
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) :

- D'accepter l'avenant n° 1 de l'entreprise MOUSSI.
- De donner mandat à M. le Maire pour signer le devis et l'avenant et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait à Mesland, le 12 MARS 2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD




Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 16.03.2026
et de son affichage le 16.03.2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD

